



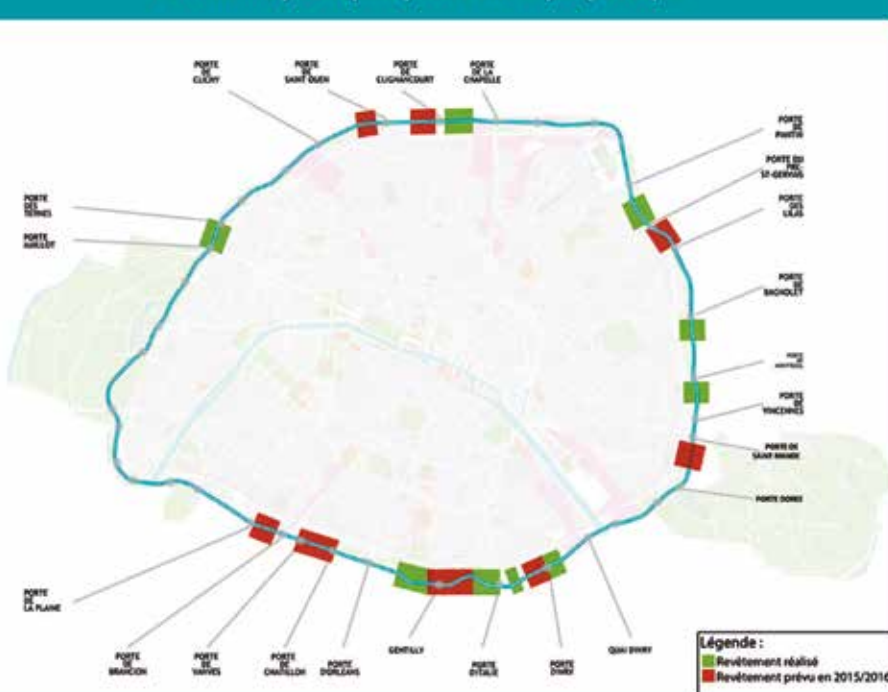
La lutte contre le bruit du périphérique se poursuit

D'ici fin 2016, un revêtement antibruit sera posé sur 8 nouvelles zones du boulevard périphérique parisien. Dans les mois à venir, ce sont ainsi 30 % du boulevard périphérique qui seront couverts.

Pays d'Aix: PPBE 2^e édition!

Du 1^{er} septembre au 31 octobre 2015, le Pays d'Aix soumet son nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) à l'avis du public.

Revêtements phoniques posés sur le périphérique



La Mairie de Paris s'est engagée dans une politique d'amélioration du cadre de vie des 100 000 riverains vivant aux abords du périphérique, en travaillant notamment à la réduction des nuisances sonores (que ce soit par la diminution de la vitesse à 70 km/h ou par la pose de revêtement antibruit).

Un premier revêtement a été posé Porte de Vincennes en 2012. Les différentes mesures réalisées ont montré une diminution de sept décibels, soit l'équivalent ressenti d'une division par cinq du trafic routier (mesures réalisées par l'Observatoire du bruit en Ile-de-France).

Au vu de ce bilan, la ville a étendu en 2013 et 2014 ce dispositif aux tronçons où se concentrent de nombreuses habitations. Actuellement, 13 % du boulevard périphérique a déjà été équipé de ce revêtement antibruit.

Dans les mois à venir, il sera posé sur 8 nouveaux tronçons. D'ici fin 2016 l'objectif est de couvrir 30 % du linéaire, correspondant aux zones les plus habitées.

Pour en savoir plus:
www.paris.fr

La Communauté du Pays d'Aix soumet son nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) à l'avis du public. Lancé en 2010, ce plan d'actions doit être actualisé tous les cinq ans conformément à la directive européenne relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement. Ce nouveau document qui prévoit un ajustement des conditions d'intervention de la collectivité dans la lutte contre les nuisances sonores sur la période 2015-2020 sera soumis au public du 1^{er} septembre au 31 octobre 2015.

Ce nouveau programme d'actions, assorti d'une enveloppe budgétaire globale de 250 000 €, définit pour les 5 prochaines années les mesures à engager afin d'améliorer les niveaux acoustiques du bruit dans l'environnement et d'aider particulièrement à la résorption des 40 points bruyants les plus sensibles identifiés sur le territoire.



Articulé autour de deux priorités que sont la lutte contre le bruit, au travers de l'analyse des secteurs dépassant les valeurs limites, et la préservation des zones « calmes », il prévoit non seulement la poursuite